

INAO	
CONSEIL DES AGREMENTS ET CONTROLES	
Séance du 22 mai 2014	
<i>Résumé des décisions prises</i>	
2014-01 consultation écrite	DATE : 22 mai 2014

Consultation écrite 2014-01 Catalogue des mesures à appliquer en cas d'irrégularité ou d'infraction aux règles de la production biologique

Compte tenu de l'urgence à adopter un catalogue des mesures à appliquer en cas d'irrégularité ou d'infraction aux règles de la production biologique, considérant le report de la séance du CAC du 23 mars 2014, une consultation écrite a été mise en œuvre, du 7 mai au 19 mai 2014 inclus.

A la question : « Etes-vous favorable à l'adoption du catalogue des mesures à appliquer en cas d'irrégularité ou d'infraction aux règles de la production biologique ? », les membres du CAC ont donné un avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le catalogue est donc adopté.

Ce catalogue a vocation à constituer l'annexe 4 de la directive INAO-CAC-3, dont la version consolidée sera publiée sur le site Internet de l'Institut.

En l'attente, ce catalogue ainsi que sa note introductive sont joints au présent résumé des décisions.

<https://www.inao.gouv.fr/fichier/Catalogue-mesures-AB.pdf>

<https://www.inao.gouv.fr/fichier/Liste-catalogue-mesures-AB.pdf>